

REGARDS CROISÉS

Interview croisée entre Vincent Chauvet, maire d'Autun et Françoise Tenenbaum, vice-présidente de Dijon métropole déléguée à la solidarité, aux politiques sociales et à la santé.

Comment s'est mise en place la démarche de contractualisation avec l'État pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sur vos territoires ?



Vincent Chauvet : Le préfet coordinateur national de la politique des réfugiés, le prédécesseur d'Alain Régnier, m'a sollicité. À Autun, il y a un portage politique assez fort, nous sommes catalyseurs. C'est une politique de l'État qui s'appuie sur des collectivités locales et nous l'accompagnons. Nous avons accueilli 13 familles syriennes réinstallées à partir de 2018. Cela représente environ 150 à 200 personnes.

Françoise Tenenbaum : Il y avait un appel à projet du ministère auquel nous avons candidaté. Depuis longtemps, nous avons le souci des réfugiés. Nous nous en occupons, donc il nous paraissait intéressant de pouvoir contractualiser avec le ministère sur un projet un peu différent de ce qui se fait d'habitude. Entre octobre 2019, le début de l'action, et décembre 2020, nous avons accompagné 175 personnes. Une cinquantaine de réfugiés supplémentaires sont arrivés depuis le début de l'année 2021.

En quoi votre projet est-il différent à Dijon Métropole ?

F.T : Notre projet est basé sur la citoyenneté. Nous permettons aux personnes réfugiées d'entrer de plain-pied dans la vie sociale de la Métropole. Elles bénéficient des mêmes services que les autres citoyens et exercent leur citoyenneté de la même manière et aux mêmes endroits : au sein des centres de loisirs, des MJC, des centres sociaux, etc. Ils vont participer aux mêmes activités : sportives, culturelles, formations, prise en charge de leur santé, formations numériques. Elles sont intégrées dans les mêmes groupes que des citoyens lambda pour chaque activité. En parallèle, cela permet de combattre les clichés que les habitants peuvent avoir sur les réfugiés. La combinaison des deux permet que les réfugiés soient intégrés dans la vie de la cité comme tout le monde.



Est-ce que votre territoire présentait des atouts particuliers, selon vous, pour accueillir ce public ?

V.C : Nous sommes représentatifs des petites villes de France de 10 à 15 000 habitants. Il y a de la place dans nos écoles et nos crèches pour les enfants, dû à une pyramide des âges qui va vers le vieillissement. Un quart des logements sociaux sont également vacants. Nous avons aussi une tradition d'accueil, notamment grâce au lycée militaire. Nous savons accueillir et scolariser des enfants qui viennent d'autres horizons. Ce qui est fait ici peut être fait sans aucune difficulté dans la plupart des villes similaires.

F.T : À la Métropole, toutes les familles adressées par des travailleurs sociaux sont prioritaires pour les places en crèches et les logements sociaux. Donc le public réfugié est prioritaire. Dans le bilan de fin décembre 2020, nous comptons 55 % de personnes seules, 19 % de couples avec enfants, 3 % de couples sans enfant, 8 % de personnes seules avec enfant... La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26/40 ans, avec 113 personnes.

Avez-vous réalisé un diagnostic territorial avant d'accueillir ces personnes ?

V.C : C'est plus une démarche empirique, qui a été bénéfique à plein d'égard. Cela a permis de mettre autour de la table des acteurs qui ne se parlaient pas forcément et de traiter d'autres problèmes d'intégration et de scolarisation notamment qui n'étaient pas toujours bien pris en compte, car il n'y avait pas d'accompagnement global. La mécanique d'intégration des familles syriennes a permis de mettre en place des groupes de travail et de pilotage qui n'existaient pas avant et qui ont été utiles pour d'autres problématiques sociales.

F.T : Depuis une dizaine d'années, nous réalisons une fois par an des diagnostics : une analyse des besoins sociaux avec le bureau d'étude Compas. Ils analysent les besoins sociaux globaux du territoire et des habitants. Nous déterminons un focus spécifique sur un public à chaque fois. Et l'année de la signature du CTAIR, c'était un focus sur le public réfugié.

Quelle collaboration avez-vous développée avec les services de l'État ?

F.T : Lors de la préparation du dossier de réponse de l'appel à projets, nous avons travaillé avec la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Nous partageons le diagnostic, le travail avec les associations et les acteurs sociaux du territoire et montons les projets avec eux. Ensuite, avec le préfet, nous organisons des comités de pilotage hebdomadaires sur une thématique particulière. Et quand c'est nécessaire, ils portent sur le CTAIR ou l'AMI logement d'abord. Nous faisons le bilan sur le CTAIR deux fois par an pour décider quelles orientations nous donnons au travail.

V.C : Je suis surtout en relation avec le sous-préfet qui co-anime la politique locale. Nous avons un peu le même rôle, mais il est plus directif avec les services de l'État et a moins de contact avec les familles. Au début, nous échangeons tous les deux ou trois mois. Maintenant, un comité de pilotage se réunit une ou deux fois par an pour faire le point. Les familles sont entrées dans le droit commun donc l'accompagnement renforcé va prendre fin.

Vincent Chauvet, vous gardez contact avec les familles ? Quelle relation entretenez-vous avec elles ?

V.C : Mon rôle était de mettre de l'huile dans les rouages, faire se parler les gens, accélérer les formalités auprès de la préfecture, savoir ce qui n'allait pas, etc. C'était aussi faire le lien avec les familles, j'ai très vite réussi à les connaître personnellement, un lien s'est instauré. Elles me connaissent, ont mon Facebook, peuvent m'appeler.

Au début, c'est très exigeant. Parfois il y a un décalage entre ce qu'on leur dit en Turquie ou au Liban et la réalité. Certaines personnes ont entendu un discours un peu paradisiaque sur l'accueil en France et ils se retrouvent dans des logements sociaux. Certains vivent mieux, ou au moins avec plus de repères, en Syrie, ou en Turquie, là où ils transitent. Il faut accepter de partir de zéro et ce n'est pas toujours simple. En Syrie par exemple, il n'y a pas toujours d'électricité ni d'eau du fait de la guerre, et quand c'est le cas, ils ne doivent pas forcément payer. Donc quand il faut maîtriser la consommation pour payer les factures, ça devient compliqué. Certains voudraient aussi travailler tout de suite et il faut leur dire qu'il y a quelques mois d'attente pour avoir les papiers nécessaires pour commencer. C'était difficile de se préparer car nous ne savions pas qui nous allions recevoir.

Qu'est ce qui fonctionne bien dans ces dispositifs et qu'est ce qui gagnerait à être amélioré ?

F.T : Les contrats sont relativement courts, c'est une sorte de frein d'être obligé de renouveler les contrats. Il serait intéressant de faire un contrat d'objectif sur plusieurs années. Avec une clause de

revoyure tous les ans entre les signataires et l'État pour amener des modifications et des nouvelles orientations.

V.C : Une amélioration doit avoir lieu sur les cours de français. Aujourd'hui, il y a une sorte d'appel d'offres national avec des opérateurs, pas forcément présents dans tous les territoires. À Autun, les cours de français n'étaient pas sur place et regroupaient 20 à 25 personnes. Donc finalement, ce n'est pas efficace car les personnes reviennent avec un niveau zéro. Il faudrait faire moins d'heures avec des petits groupes ou travailler avec les associations locales. Sinon, nous sommes obligés de reprendre les cours avec la mission locale et les bénévoles.

Cela va jouer sur leur employabilité...

V.C : Oui, l'autre point, c'est l'intégration dans le marché du travail, elle est trop lente. Certaines personnes étaient déjà embauchées comme cuisinier, mais n'ont pu commencer à travailler que 6 mois plus tard car il leur manquait un papier. Une personne qui travaille, c'est le meilleur des cours de français. Quand on est cuisinier ou jardinier, on peut commencer avec un niveau très faible et apprendre pour aller sur des fonctions plus complexes. Sans dépenser plus d'argent et changer grand-chose, nous pourrions anticiper la possibilité de travailler, éventuellement en stage non rémunéré ou autre, et ainsi donner moins d'heure de cours mais en plus petit groupe. Cela serait plus efficace.

Comment voyez-vous l'avenir de ces contrats sur vos territoires ?

F.T : Notre CTAIR va devenir un CTAI, pour s'occuper des primo-arrivants en plus des réfugiés. Nous allons mettre cela en place progressivement.

V.C : Je pense qu'il faut que les territoires et les maires puissent choisir la manière dont ils contribuent à la politique nationale d'accueil de public étranger. Typiquement, je suis relativement opposé à l'ouverture d'un CADA classique car la ville est trop petite. Ceux qui seraient déboutés n'auraient pas grand-chose à faire et cette situation peut créer des problèmes. À Lusly, un village à côté de chez nous, ils ont une Structure d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile, avec des personnes déboutés et des cas complexes mais c'est dans le contexte d'un petit village avec beaucoup de bénévolat et de solidarité. Ça fonctionne bien là-bas, mais ça ne fonctionnerait pas forcément aussi bien chez nous car il n'y a pas le même accompagnement social. Les familles correspondent bien à la typologie du territoire. Si on nous demande un T5, on a les clés dans l'heure.